



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NO 573-ADM-2026

Avis public est par la présente donné par la soussignée de la Municipalité de Délage que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, le règlement no 573-ADM-2026 relatif au traitement des élus municipaux.

Ledit règlement est maintenant en vigueur et est disponible pour consultation au bureau municipal ou peut être consulté sur le site web de la Municipalité de Délage à : [www.deleage.ca](http://www.deleage.ca)

Donné à Délage, ce mercredi, 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Courville, directrice générale adjointe et greffière adjointe de la Municipalité de Délage, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web de la Municipalité de Délage.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Anne Courville, directrice générale adjointe et greffière adjointe